

## CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Le conseil scientifique évaluera les propositions de recherche sur la base de 4 expertises (dont celles de deux experts, extérieurs au conseil, proposés notamment par les Régions). Après cette évaluation, il émet pour chaque projet un avis de synthèse et établit un classement des projets (A, B, C) qui est envoyé aux comités de pilotage des Régions. Le comité de pilotage régional fait son choix parmi les projets classés A et B en lien avec un membre présent du conseil scientifique. Les moyens sont alors affectés par le comité de pilotage aux projets acceptés. En ce qui concerne les projets interrégionaux, une procédure commune aux comités des régions concernées est définie.

Une fois les projets acceptés, des procédures d'animation scientifique seront développées à mi-parcours aux plans régional et national, notamment par le biais de séminaires ou écoles chercheurs, afin de favoriser l'émergence de problématiques transversales aux projets et de mettre en commun les analyses et premiers résultats obtenus sur les grands enjeux du développement régional.

Avant la clôture finale du programme, une évaluation finale de chaque projet sera réalisée. Un symposium final sera organisé pour rendre compte des résultats obtenus par le programme.

Le conseil scientifique réalise deux évaluations mentionnées ci-dessus (initiale et finale) à partir des critères suivants :

- **Adéquation avec l'appel à projets et lien au développement régional** : apports aux objectifs du programme et adéquation avec les questions des acteurs, pertinence régionale et interrégionale, impact potentiel sur le développement régional
- **Qualité de la question de recherche** : rigueur et originalité de la problématique ; pertinence et portée générale de la question de recherche
- **Qualité scientifique du projet** : enjeux théoriques de la recherche, références académiques et qualité méthodologique, justification des disciplines choisies et de l'interdisciplinarité, rapport aux terrains ou domaines d'application
- **Qualité de l'équipe projet** : savoir-faire et publications antérieures dans le champ de la recherche, qualité de l'organisation et de la conduite du projet, taille de l'équipe leader et sous-équipes de chercheurs, crédibilité de leur implication, complémentarité, organisation et animation ; adéquation des moyens aux objectifs.
- **Qualité du partenariat** : identification claire des acteurs (de terrain et institutionnels), co-construction du projet et pertinence des dispositifs et modalités de collaboration tout au long du projet
- **Valorisation scientifique de la recherche** : nombre et qualité des communications, articles, ouvrages et tous supports de publications (*à l'évaluation finale*).
- **Produits attendus pour les acteurs** : activités de transfert et de valorisation prévues (puis réalisées, *ex post*) avec et pour les partenaires, réseaux d'acteurs visés, dispositifs de transfert utilisés et impacts attendus pour la Région et à un niveau plus global.